

Avocats-conseils

Jean Héту, Ad. E., Professeur émérite, UdeM
David Robitaille, Ph.D., Professeur titulaire, UOttawa
Benoît Frate, Ph.D., Professeur agrégé, UQAM

PAR SDÉ

Steve Cadrin

Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 11 septembre 2026

Me Johanne Skelling
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet: *HQT - Demande d'autorisation du budget des investissements 2027 et 2028 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 250 millions de dollars*
Réponse de l'AHQ-ARQ aux commentaires du Transporteur sur les demandes d'intervention

Dossier : R-4356-2026

N/D: 4503-132

Chère consœur,

Faisant suite aux commentaires du Transporteur du 8 septembre 2026 relatifs aux demandes d'intervention (B-0011), l'Association Hôtellerie du Québec et l'Association Restauration Québec (collectivement l'« AHQ-ARQ ») souhaitent apporter les précisions suivantes quant à la portée de leur intervention.

Sujets 1 et 2

L'AHQ-ARQ prend acte du fait que le Transporteur considère que ses sujets nos 1 et 2 sont, *a priori*, à l'agenda du présent dossier. Elle confirme que son intervention sur ces sujets demeurera circonscrite aux enjeux soulevés par ces sujets et demande à la Régie de les retenir tels que formulés.

Sujet 3 : Stratégie de pérennité, critères d'intervention et gestion du risque

Dans sa liste de sujets, l'AHQ-ARQ précise qu'elle « *entend examiner l'application de la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur* » (C-AHQ-ARQ-0003, Sujet 3).

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
Montréal QC H3C 0B4

Laval

600, rue Lucien-Paiement
bureau 1040
Laval QC H7N 0H7

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

Cette portée correspond à celle que le Transporteur estime lui-même appropriée lorsqu'il indique que le présent dossier devrait être concentré sur « *les résultats obtenus de l'application de la Stratégie sans remise en question inutile de ses contours* » (B-0011, p. 3).

L'AHQ-ARQ soumet en conséquence que son sujet no 3, ainsi circonscrit à l'application de la Stratégie et à ses résultats dans le cadre des investissements demandés, devrait être retenu.

Sujet 4 : Réallocation entre les catégories d'investissements et suivi des budgets autorisés

Concernant son sujet 4, l'AHQ-ARQ prend acte des décisions antérieures de la Régie concernant la possibilité pour le Transporteur de réallouer des sommes entre les catégories d'investissements. Elle ne cherche pas à reprendre le débat ayant mené à ces décisions ni à remettre en question, de façon générale, le mécanisme déjà autorisé par la Régie.

L'AHQ-ARQ entend plutôt examiner l'application concrète de ce mécanisme dans le cadre de la présente demande, laquelle vise simultanément les budgets 2027 et 2028. Son examen portera notamment sur l'interaction de ce mécanisme avec les budgets demandés et le taux de surutilisation prévu, ainsi que sur les mécanismes de suivi permettant à la Régie de constater l'utilisation réelle des sommes autorisées.

Ces questions portent directement sur l'utilisation des budgets dont l'autorisation est recherchée dans la présente instance et non sur la remise en question d'orientations antérieures de la Régie. L'AHQ-ARQ demande donc que son sujet no 4 soit retenu, suivant les précisions qui précèdent.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn